

LE MÉTROPOL

Le magazine de la communauté d'agglomération Limoges Métropole

La Grande Pièce

DÉBARDAGE DES PARCELLES : QUAND LES CHEVAUX S'EN MÊLENT...

La technique est ancestrale et pourrait faire sourire. Pourtant, faire appel à des chevaux de trait plutôt qu'à des bulldozers n'est ni anachronique ni farfelu. Parfois, lorsque le relief est trop escarpé ou le sol trop meuble, comme pour l'entretien des berges de rivières, c'est même la seule solution. C'est également la méthode choisie par la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole, au nord de Limoges, dans le cadre des travaux du Parc d'activités de La Grande Pièce. Le chantier avance et parce qu'il est important d'en atténuer l'impact écologique pour respecter au mieux l'environnement, le débardage à cheval de certaines parcelles s'est imposé.

Des arbres "démontés"

Le territoire de La Grande Pièce, majoritairement constitué à l'origine de friches agricoles, compte, en effet, également quelques parcelles forestières. Créer ici un parc d'activités demande nécessairement des travaux de déboisement. Des travaux réalisés en prenant soin de préserver les habitats de la faune endémique (*), et le cas échéant, de compenser la mise à mal de leur milieu naturel. On opte, par exemple, pour un "démontage" de certains arbres par étapes successives afin de limiter l'impact des travaux sur les chauves-souris, protégées sur le territoire national. Une fois le bûcheronnage effectué, il faut dégager le bois coupé. C'est cette étape que l'on appelle le



Le bûcheron Jean-Yves Boudin et ses deux juments ardennaises.

débardage. Jean-Yves Boudin est à l'œuvre sur cette partie. Avec ses deux juments ardennaises, ils forment une véritable équipe. Leur relation d'associés s'apparente à une connexion particulière et précise : « Nous sommes trois individus à part entière, souligne le bûcheron. Avec les chevaux, il y a tout un travail d'écoute mutuelle, d'anticipation et de vigilance à développer ».

Adaptabilité et respect

Le débardage à cheval est un joli pied-de-nez au tout mécanique. La traction animale présente en effet de sérieux atouts.

Elle permet notamment de ne pas compacter les sols et de s'adapter aisément à la configuration des lieux. Elle n'occasionne pas (ou peu) de dégâts, ne forme pas d'ornières, respecte les infrastructures et les ouvrages d'art. Ce type de débardage évite aussi de couper plus que nécessaire, les chevaux ne requérant pas autant d'espace pour circuler sur le chantier qu'une machine. Dernier argument et non des moindres, le cheval est une "énergie" non polluante.

Pour conserver une totale cohérence, les troncs, branches et branchages, une fois coupés et

ôtés, sont ensuite broyés directement sur le site de la parcelle à déboiser, pour servir de paillage ou de bois de chauffage.

Jugée passiste il n'y a pas si longtemps, cette pratique du débardage à cheval est désormais courante en sylviculture et souvent utilisée par les collectivités propriétaires de zones boisées. De quoi réjouir Jean-Yves Boudin, parfois perçu comme un doux-dingue à ses débuts...

Céline JALLAIS.

(*) Faune endémique : faune spécifique à une région géographique délimitée.